



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} avril 2014
Français
Original : anglais

Comité préparatoire intergouvernemental de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Première session

New York, 12-13 juin 2014

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la première session.
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Élection du Bureau.
4. Adoption du Règlement intérieur du Comité préparatoire intergouvernemental.
5. Recommandations présentées à la Conférence.
6. Échange de vues général.
7. Examen du projet de document final de la Conférence.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental.

Annotations

En application du paragraphe 3 de la résolution [68/270](#) de l'Assemblée générale en date du 23 avril 2014, le Comité préparatoire intergouvernemental de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral tiendra sa première session les 12 et 13 juin 2014 au Siège de l'ONU à New York. Le Comité passera en revue les préparatifs de la Conférence sur le plan de l'organisation et sur le fond.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (5 juin 2014).



1. Ouverture de la première session

En attendant l'élection du Bureau, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ouvrira la session; les coprésidents seront ensuite élus.

2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour provisoire et le projet de programme de travail de la première session du Comité figurent dans le présent document.

3. Élection du Bureau

Dans sa résolution 68/270, l'Assemblée générale a décidé que le Bureau du Comité préparatoire serait composé de deux membres de chaque groupe régional et qu'il élirait lui-même ses coprésidents, et que l'Autriche et le pays assurant la présidence du Groupe des pays en développement sans littoral en seraient membres de droit. Elle a décidé aussi que le Bureau serait présidé par deux États Membres, l'un étant un pays développé et l'autre un pays en développement.

4. Adoption du Règlement intérieur du Comité préparatoire intergouvernemental

Dans sa résolution 68/270, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence et les réunions du Comité préparatoire devraient permettre la participation pleine et effective de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées, que le Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et les dispositions complémentaires que le Conseil a énoncées pour la Commission du développement durable dans ses décisions 1993/215 du 12 février 1993 et 1995/201 du 8 février 1995 s'appliqueraient aux réunions du Comité, le cas échéant, et que celui-ci examinerait et adopterait le Règlement intérieur provisoire de la Conférence en tenant compte de la pratique établie de l'Assemblée générale, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans la résolution en question.

5. Recommandations présentées à la Conférence

Le Comité préparatoire examinera toutes les propositions relatives à la Conférence concernant toutes les questions pertinentes, notamment l'ordre du jour provisoire, le projet de règlement intérieur, les projets de documents finals, les documents de travail et les nominations aux fonctions de président et de secrétaire général de la Conférence.

6. Échange de vues général

Le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement fera un exposé liminaire sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence, notamment les résultats des réunions préparatoires régionales tenues en Afrique, en Amérique latine et dans des pays d'Asie et d'Europe, les rapports nationaux établis par les pays en développement sans littoral, les rapports des

manifestations préalables à la Conférence et les préparatifs dont s'est chargé le secteur privé, suivi d'un échange de vues général.

- 7. Examen du projet de document final de la Conférence**
- 8. Questions diverses**
- 9. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental**

Annexe

Organisation des travaux proposée pour la première session du Comité préparatoire intergouvernemental de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 12 juin 2014		
<i>Matin</i>		
10 heures-13 heures	1	Ouverture de la première session Déclarations liminaires des coprésidents Déclaration du Secrétaire général adjoint de la Conférence et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
	2	Adoption de l'ordre du jour et programme de travail
	3	Élection du Bureau
	4	Adoption du Règlement intérieur du Comité préparatoire intergouvernemental
	6	Échange de vues général
<i>Après-midi</i>		
15 heures-18 heures	6	Échange de vues général (<i>fin</i>)
	7	Examen du projet de document final de la Conférence
Vendredi 13 juin 2014		
<i>Matin</i>		
10 heures-13 heures	7	Examen du projet de document final de la Conférence (<i>suite</i>)
<i>Après-midi</i>		
15 heures-18 heures	7	Examen du projet de document final de la Conférence (<i>fin</i>)
	5	Recommandations présentées à la Conférence
	8	Questions diverses
	9	Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental Clôture de la première session du Comité préparatoire intergouvernemental